

**MINISTERE DES RESSOURCES
ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

CABINET

**SECRETARIAT TECHNIQUE DE
L'APICULTURE**

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

RECENSEMENT DES APICULTEURS ET CARACTERISATION DES EXPLOITATIONS APICOLES DU BURKINA FASO

Rapport définitif



Mars 2019

Avant-propos

Le présent document relatif au recensement des apiculteurs que vous aurez à consulter pour vos recherches documentaires ou tout autre n'a pas la prétention de vous apporter toutes les informations sur les apiculteurs du Burkina Faso.

Ce recensement a permis de disposer d'une base de données sur fichier Excel que vous pourriez consulter au Secrétariat Technique de l'Apiculture, au Ministère des Ressources Animales et Halieutiques. Il a porté sur les apiculteurs individuels ou en association, les types de ruches utilisées (traditionnelle, améliorée et/ou moderne), les productions et les principales contraintes rencontrées par les apiculteurs entre autres.

Les résultats obtenus sont le fruit d'une synergie d'actions entre différents acteurs dont les structures centrales et déconcentrées du Ministère des ressources animales et halieutiques et l'Interprofession miel. Le rapport y relatif a été adopté par le conseil de cabinet en sa séance du 05 mars 2019.

Cependant, vu les limites objectives d'une telle entreprise, d'autres défis restent à relever et votre concours ne sera pas de trop.

Bonne suite à notre mission commune qui est de faire de l'apiculture burkinabè le socle d'un développement socio-économique et environnemental durable en travaillant comme les abeilles.

Le Secrétaire technique

Issoufou NANA

Officier de l'Ordre de l'Étalon

Table des matières

Avant-propos.....	2
INTRODUCTION.....	7
DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS CLES.....	9
I. OBJECTIFS DE L'ACTIVITE.....	10
I.1. Objectif global	10
I.2. Objectifs spécifiques	10
II. METHODOLOGIE DE TRAVAIL ET MOYENS UTILISES	10
II.1. Méthodologie de réalisation de l'activité	10
II.2. Ressources humaines mobilisées	11
II.2. Moyens logistiques.....	11
II.3. Moyens financiers	12
III. RESULTATS OBTENUS	12
III.1. Caractéristiques socio-économiques et démographiques des apiculteurs	13
III.1.1. Effectif des apiculteurs	13
III.1.2. Effectifs des associations/groupements d'apiculteurs.....	14
III.1.3. Répartition des apiculteurs individuels selon l'âge.....	17
III.1.4. Répartition des apiculteurs selon la profession.....	17
III.1.5. Répartition des apiculteurs individuels suivant le niveau d'instruction	19
III.2. Caractéristiques des exploitations apicoles	20
III.2.1. Effectif total des ruches	20
III.2.2. Nombre moyen de ruches	22
III.2.3. Caractéristiques des productions	22
III.2.4. Estimation des revenus tirés de la vente des principaux produits de la ruche	29
III.3. Effectif et caractérisation des mielleries	30
III.3.1. Effectif des mielleries	30
III.3.2. Caractéristiques des mielleries.....	30
IV. ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE L'APICULTURE.....	31
V. CONTRAINTES RENCONTREES PAR LES APICULTEURS	31

V.1.	Contraintes techniques.....	31
V.2.	Contraintes financières.....	32
V.3.	Contraintes sanitaires.....	32
V.4.	Autres.....	32
VI.	DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA REALISATION DU RECENSEMENT	32
VII.	LIMITES DU RECENSEMENT	32
VIII.	RECOMMANDATIONS.....	33
IX.	PERSPECTIVES	34
	CONCLUSION	35
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	36
	ANNEXES	37

Liste des tableaux

Tableau I: Répartition des apiculteurs par région	13
Tableau II: Effectifs des associations par région	14
Tableau III: Répartition des apiculteurs individuels selon la profession	18
Tableau IV: Répartition des apiculteurs individuels par niveau d'instruction	19
Tableau V: Répartition des ruches par régions.....	20
Tableau VI: Nombre moyen de ruches	22
Tableau VII: Quantités moyennes de miel récolté par région et par miellée	23
Tableau VIII: Tableau croisé entre le nombre d'apiculteurs, le nombre de ruches et la quantité de miel récolté par an	25
Tableau IX: Quantités de miel transformées par an selon les régions.....	26
Tableau X: Quantités de miel exporté par an par région	27
Tableau XI: quantité de cire obtenue par an et par région.....	28
Tableau XII: Estimation des revenus monétaires tirés de la vente des produits de la ruche.....	29
Tableau XIII: Effectif des mielleries par région	30
Tableau XIV Effectif des membres de mielleries collectives.....	30
Tableau XV: Types d'emballages utilisés par les mielleries	31

Liste des figures

Figure 1: Un aperçu de la base de données.....	12
Figure 2: Nombre total d'apiculteurs par région.....	14
Figure 3: Effectif des associations par région	15
Figure 4: Répartition des associations selon la possession ou non de récépissé	15
Figure 5: Répartition des apiculteurs suivant le sexe	16
Figure 6: Répartition des apiculteurs selon le sexe et l'appartenance à une association ou non.....	16
Figure 7 : Répartition des apiculteurs par tranche d'âge	17
Figure 8: Répartition des apiculteurs individuels suivant leurs professions	18
Figure 9: Répartition des apiculteurs individuels par niveau d'instruction.....	19
Figure 10: Répartition des ruches par type et par région.....	21
Figure 11: Nombre total de ruches par région	21
Figure 12 : Quantité totale de miel récolté par région et par miellée	24
Figure 13: Relation entre quantité totale de miel récolté, nombre total de ruches et d'apiculteurs suivant les régions	25
Figure 14 : Proportion de miel transformé	26
Figure 15: Part de la production autoconsommée	27

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays à vocation essentiellement agro-pastorale. L'élevage occupe une place importante dans l'économie comme en témoigne sa contribution au Produit Intérieur Brut et aux recettes d'exportation. Plus de 80% de la population tire une partie de leurs revenus de l'élevage.

Le sous-secteur de l'élevage, en dépit des faiblesses qui le caractérisent (système d'élevage extensif dominant), dispose de potentialités certaines et d'atouts qui peuvent lui permettre d'améliorer sa contribution dans l'économie nationale. C'est le cas de la filière apicole pour laquelle la demande en produits de la ruche est de plus en plus croissante. L'existence de ce marché potentiel peut faire de la production du miel un pôle d'attraction pour l'émergence de nouveaux acteurs dont les femmes et les jeunes, promoteurs privés capables d'impulser un nouveau dynamisme à la filière apicole.

L'activité apicole, est devenue au fil des années, sous l'impulsion de l'Etat et l'accompagnement des structures associatives, des Organisations Non Gouvernementales et des Institutions internationales (Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), FAO, Coopération Italienne, Union Européenne, etc.) une activité pourvoyeuse de revenus financiers importants pour les acteurs de la filière au Burkina Faso. Avec une production annuelle moyenne de *cinq cent (500) tonnes* de miel, l'apiculture permet de reverser un revenu brut d'environ *1,5 milliards de francs* à l'économie nationale (2011 à 2015). Elle tend à se positionner comme une activité à même de contribuer à la dynamique nationale de lutte contre la pauvreté. L'activité apicole est pourvoyeuse d'emplois avec la mobilisation d'hommes et de femmes dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la ruche.

En 2004, les acteurs intervenant dans le domaine de l'apiculture, avec le soutien de l'Etat, se sont concertés afin de s'organiser pour soutenir et dynamiser la filière par la mise en place d'une faîtière dénommée Union Nationale des Apiculteurs du Burkina Faso (UNABF). De nos jours, l'UNABF a évolué vers l'interprofession miel qui a été mise en place en 2017.

Dans le souci de mieux accompagner la filière, le gouvernement a créé en 2016 un Secrétariat Technique de l'Apiculture (STA) qui a pour mission de promouvoir la filière apicole pour son développement véritable.

Ainsi, pour améliorer sa compétitivité et sa mise en marché, les acteurs ont initié avec la représentation de l'Union Européenne au Burkina des activités pour une certification du miel en vue de son exportation vers les pays membres de l'Union Européenne. Cette démarche a abouti à l'obtention du listing du Burkina Faso parmi les pays exportateurs de miel vers l'Union européenne en février 2018. Ces avancées dans la filière sont accompagnées d'exigences telles que la production du miel en quantité et en qualité. Pour ce faire, il est indispensable de disposer d'informations précises sur les acteurs intervenant dans la filière afin de faire des programmations dans le sens de leur accompagnement.

Dans le cadre du programme de travail et de budget annuel du STA 2018, il a été entrepris le recensement pour l'identification et la caractérisation des apiculteurs au Burkina Faso. Les résultats issus de ce recensement permettront de mieux orienter les activités pour la promotion de la filière.

Le présent rapport fait la synthèse et l'analyse des résultats du recensement qui s'est déroulé de juin à juillet 2018.

DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS CLES

Apiculture : art d'élever et de prendre soin des abeilles, pour tirer le meilleur profit des produits de leur travail, tout en faisant naturellement du bien à la nature.

Apiculteur : tout individu pratiquant l'apiculture avec au moins une ruche en sa possession.

Apiculteur individuel : apiculteur possédant ses propres ruches et n'étant pas affilié à une association.

Apiculteurs en association : apiculteurs travaillant au sein d'une association/groupement avec des ruches appartenant à tous les membres.

Ruche traditionnelle : ruche faite à base de matériaux locaux tels que la paille, la poterie, les troncs d'arbres, etc.

Ruche moderne : ruche généralement conçue de bois et comportant des barrettes ou des cadres mobiles.

Rucher : désigne soit un endroit où l'on rassemble des ruches, soit un ensemble de ruches.

Colonie d'abeilles : unité familiale d'abeilles qui se compose d'une reine, de nombreuses ouvrières (femelles), de faux bourdons (mâles) et de couvain (œufs + stades larvaires).

Miellée : période saisonnière de production du nectar butiné par les abeilles.

Miel brut : miel obtenu après la récolte et n'ayant pas subi de traitement de quelque nature que ce soit.

Miel transformé : désigne le miel qui après récolte a subi des traitements de filtrage, de maturation et de conditionnement ou des transformations en d'autres produits (vin, liqueur, etc.).

Miellerie : unité de transformation des produits de la ruche.

Produits de la ruche : désignent les produits dont la source de prélèvement est la ruche (miel, cire, propolis, pollen, gelée royale, venin d'abeilles).

Produit dérivé : désigne tout produit obtenu après transformation des produits de la ruche.

I. OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

I.1.Objectif global

L'objectif global était de contribuer à la mise en place d'une base de données des apiculteurs du Burkina Faso.

I.2.Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'est agi de :

- identifier les apiculteurs et caractériser leurs exploitations ;
- identifier les différents groupements/associations de la filière apicole (producteurs, transformateurs-commerçants) existants sur le terrain ;
- identifier les différentes mielleries existantes ainsi que les produits et les quantités transformés.

II. METHODOLOGIE DE TRAVAIL ET MOYENS UTILISES

II.1. Méthodologie de réalisation de l'activité

La démarche méthodologique a consisté en la réalisation d'un recensement exhaustif des apiculteurs. Des binômes composés d'agents des DPRAH et de membres de l'interprofession miel ont sillonné l'ensemble des localités où l'activité apicole est présente et y ont procédé à des interviews directes avec les acteurs. L'implication des membres de l'Interprofession miel se justifie par leur connaissance des apiculteurs de leurs localités. Cette stratégie a permis de localiser les apiculteurs et d'administrer facilement le questionnaire.

Ce travail de terrain a été mené après une phase préparatoire qui a consisté essentiellement à :

- la définition du rôle de chaque partie prenante ;
- la recherche documentaire ;
- la conception des fiches d'enquête avec l'appui de la DGESS (voir annexes) avec le logiciel Sphinx version 5.0 ;
- la validation des fiches d'enquêtes par les parties prenantes (DGESS, DGPA, DRRAH, IP/miel, etc.) ;
- l'envoi de correspondances aux directions régionales des ressources animales et halieutiques (DRRAH) et à l'interprofession miel ;
- des rencontres de cadrage avec les DRRAH et l'IP/miel ;

- la formation des agents recenseurs au cours d'une séance d'une journée (agents DPRAH et membres de l'IP miel) ;
- la administration des fiches par les agents recenseurs formés ;
- la supervision du déroulement de l'activité ;
- au dépouillement des fiches et à la saisie des données dans le tableur Excel;
- des analyses statistiques des données à l'aide du tableur Excel ;
- et à la rédaction du rapport.

II.2. Ressources humaines mobilisées

Pour la réalisation de cette activité, un important personnel a été mobilisé avant, pendant et après l'activité. Il s'agit de la mobilisation des cadres centraux de diverses structures (STA, DGESS, DGPA) durant les premières étapes de l'activité (définition du rôle de chaque partie prenante, conception des fiches). Ensuite, les cadres et agents des services déconcentrés et les membres de l'interprofession ont été sollicités. Ainsi, l'activité a mobilisé en termes de ressources humaines :

- 45 membres de l'interprofession miel ;
- 45 agents des DPRAH ;
- 45 Directeurs Provinciaux des Ressources Animales et Halieutiques (DPRAH) ;
- 13 Directeurs Régionaux des Ressources Animales et Halieutiques (DRRAH) et leurs Chefs de service chargés des statistiques ;
- Plusieurs cadres du niveau central.

Les agents des directions provinciales ont assuré l'administration des fiches d'enquête aux acteurs. Ils ont été accompagnés par les membres de l'Interprofession pour plus d'efficacité. Les DPRAH, les DRRAH et les cadres du niveau central (STA, DGESS, DGPA) ont assuré la supervision. Enfin, les cadres centraux (STA, DGESS, SP-CGRGA) ont réalisé le dépouillement des fiches ainsi que la saisie et l'analyse statistique des données ayant abouti aux résultats qui sont présentés dans le présent rapport.

II.2. Moyens logistiques

Sur le plan de logistique, cette activité a nécessité du matériel informatique, du matériel roulant, des logiciels de statistiques, etc. Ainsi, des fiches d'enquête ont été conçues à l'aide du logiciel Sphinx version 5.0 et imprimées. Le tableur Excel a été utilisé pour

la saisie et l'analyse des données. Le matériel roulant a servi pour les missions de cadrage, de collecte, de supervision et de dépouillement.

II.3. Moyens financiers

Exécutée sur la base du budget de l'Etat gestion 2018, cette activité a coûté dix-neuf millions six cent seize mille (19 616 000) francs CFA répartis entre les frais d'impression des fiches, le carburant, les frais des missions de collecte de données par les services déconcentrés et l'interprofession et les frais de missions de cadrage et de supervision du niveau central.

III. RESULTATS OBTENUS

Le principal résultat obtenu est la base de données des apiculteurs du Burkina Faso dont l'analyse a permis de ressortir les autres résultats ci-après. Cette base de données est disponible au STA.

N°	Nom et prénom (s)	Age	Sexe	Ethnie	Profession	Niveau d'instruction	Région	Province	Ville	Village/Secteur	N° téléphone	Nombre de ruches traditionnelles	Nombre de ruches modernes
1	Ouédraogo Lassina	25	M	Mossi	Agriculteur	Secondaire	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Secteur 1	76867368	0	4
2	Nignan Fanta	40	F	Gourounsi	Ménagère	Secondaire	Boucle du Mouhoun	Banwa		Houna	76173393	12	0
3	Sanou Emile	63	F	Bobofing	Agriculteur	Alphabétisé	Boucle du Mouhoun	Banwa		Houna	76523809	15	0
4	Sanou Georges	65	M	Bobofing	Agriculteur	Primaire	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Houna	76548975	17	0
5	Sanou Martin	29	M	Bobofing	Agriculteur	Primaire	Boucle du Mouhoun	Banwa		Houna	75014343	10	0
6	Sanou Guidiauma	33	M	Bobofing	Agriculteur	Secondaire	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Houna	Néant	4	2
7	Sanou Koussé	56	M	Bobofing	Agriculteur	Aucun	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Mollé	Néant	5	3
8	Koné Tiowa	47	M	Bwaba	Agriculteur	Aucun	Boucle du Mouhoun	Banwa	Tansila	Faso-Benkadi	22372447287	40	0
9	Bagaya Issouf	Néant	M	Mossi	Agriculteur	Aucun	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Mollé	76471112	3	2
10	Traoré Yaya	Néant	M	Bobo	Agriculteur	Primaire	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Siwi	Néant	5	3
11	Kiérou Oury	Néant	M	Bobofing	Agriculteur	Aucun	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Mollé	76293387	12	6
12	Ouédraogo Rasmané	48	M	Mossi	Agriculteur	Aucun	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Sallé	76161808	4	0
13	Sankara Sidi Madi	Néant	M	Mossi	Agriculteur	Aucun	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Mollé	76500253	7	3
14	Sawadogo Moumouni	55	M	Mossi	Agriculteur	Primaire	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Secteur 5	75476560	17	0
15	Sanou Noun	60	M	Bobofing	Agriculteur	Aucun	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Bankouma	57399165	20	0
16	Sanou Saprakouin	49	M	Bobofing	Agriculteur	Primaire	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Kouka	77245286	0	3
17	Sermé Adama	35	M	Samo	Apiculteur	Aucun	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Sama	76097471	75	2
18	Sanou Sogolo	49	M	Bobofing	Agriculteur	Aucun	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Secteur 1	76770927	5	3
19	Sanou Diassouma	52	M	Bobofing	Agriculteur	Aucun	Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	Mollé	76722200	8	105

Figure 1: Un aperçu de la base de données

III.1. Caractéristiques socio-économiques et démographiques des apiculteurs

III.1.1. Effectif des apiculteurs

Il ressort du traitement des données que, la filière apicole au Burkina Faso est forte de **seize mille deux cent soixante et un (16 261)** apiculteurs répartis entre apiculteurs individuels **(5 802)** et ceux évoluant au sein de structures associatives **(10 459)**.

Tous ces apiculteurs sont répartis dans 1 266 villages des 45 provinces du Burkina Faso. Leur répartition par région est illustrée par le tableau I et la figure 2.

Tableau I: Répartition des apiculteurs par région

Régions	Effectif des apiculteurs individuels	Effectif des apiculteurs en association	TOTAL
Plateau central	243	3903	4146
Boucle du Mouhoun	1034	1292	2326
Est	1147	714	1861
Sud-Ouest	373	1404	1777
Centre-Ouest	439	1118	1557
Centre-Nord	330	829	1159
Centre-Sud	791	362	1153
Hauts-Bassins	325	490	815
Nord	337	180	517
Cascades	294	83	377
Sahel	232	34	266
Centre-Est	202	50	252
Centre	55	-	55
Total	5802	10459	16261
TOTOAL GENERAL			16261

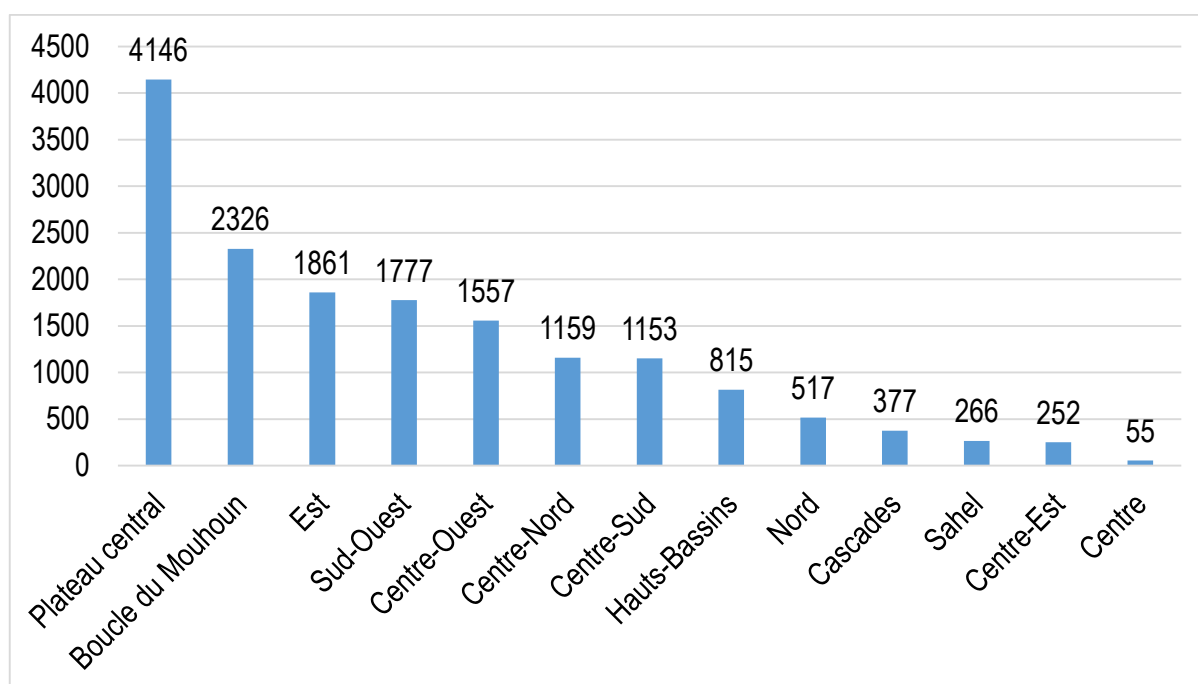


Figure 2: Nombre total d'apiculteurs par région

La figure 2 montre que l'effectif le plus faible se trouve au Centre (55 apiculteurs) tandis que la région du Plateau Central concentre le plus grand nombre (4146 apiculteurs)

III.1.2. Effectifs des associations/groupements d'apiculteurs

Au total, 217 associations ont été recensées dont le plus grand effectif se trouve dans la région de la Boucle du Mouhoun et le plus faible effectif se trouve au Sahel. Ces associations possèdent des ruches collectives et certains membres en disposent individuellement. Au-delà de la production, certaines associations sont impliquées dans la transformation et la commercialisation. Le tableau II et la figure 3 montrent leur répartition par région.

Tableau II: Effectifs des associations par région

Région	Effectif des associations
Centre-Ouest	33
Sud-Ouest	28
Est	21
Hauts-Bassins	20
Boucle du Mouhoun	50
Plateau Central	17
Centre-Sud	14
Centre-Nord	13
Nord	10
Centre-Est	5
Cascades	5
Sahel	1
Total général	217

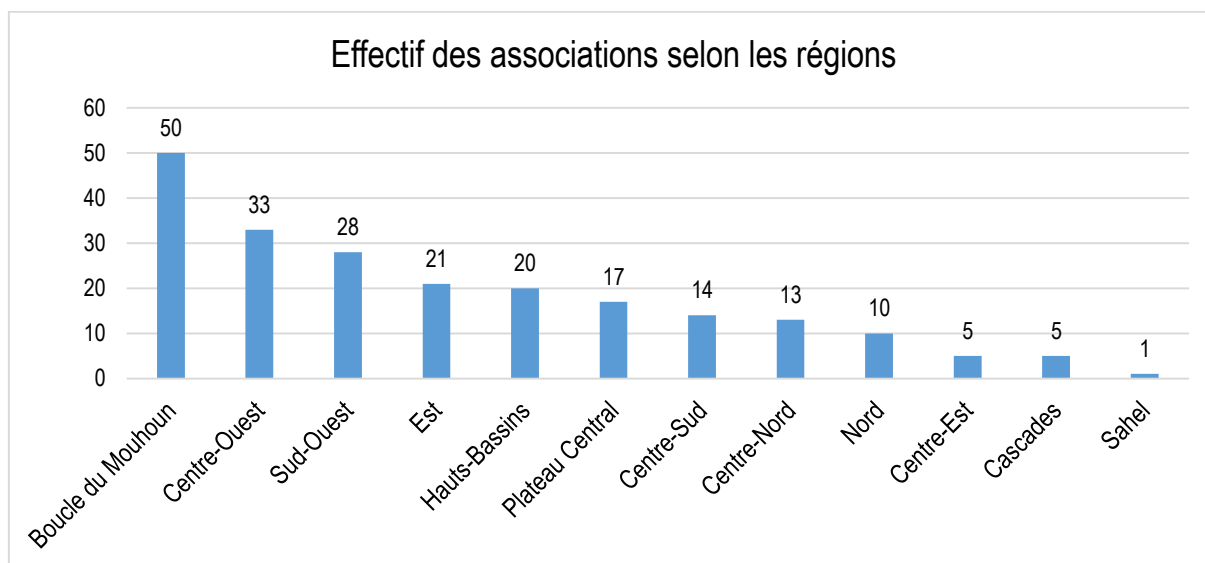


Figure 3: Effectif des associations par région

Des 217 associations/groupements d'apiculteurs recensés, 160 (74%) disposent de récépissés ou agréments (figure 4).

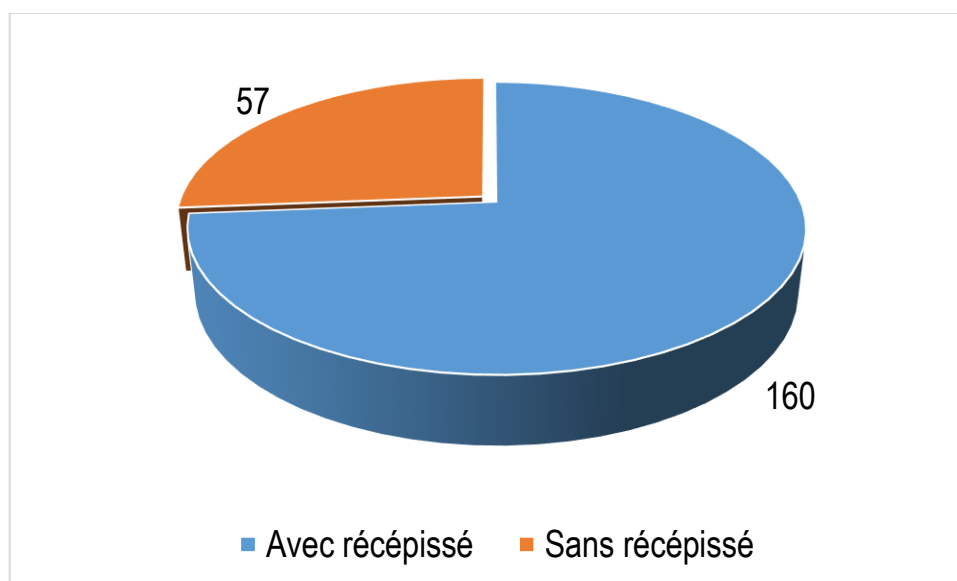


Figure 4: Répartition des associations selon la possession ou non de récépissé

a. Répartition des apiculteurs selon le sexe

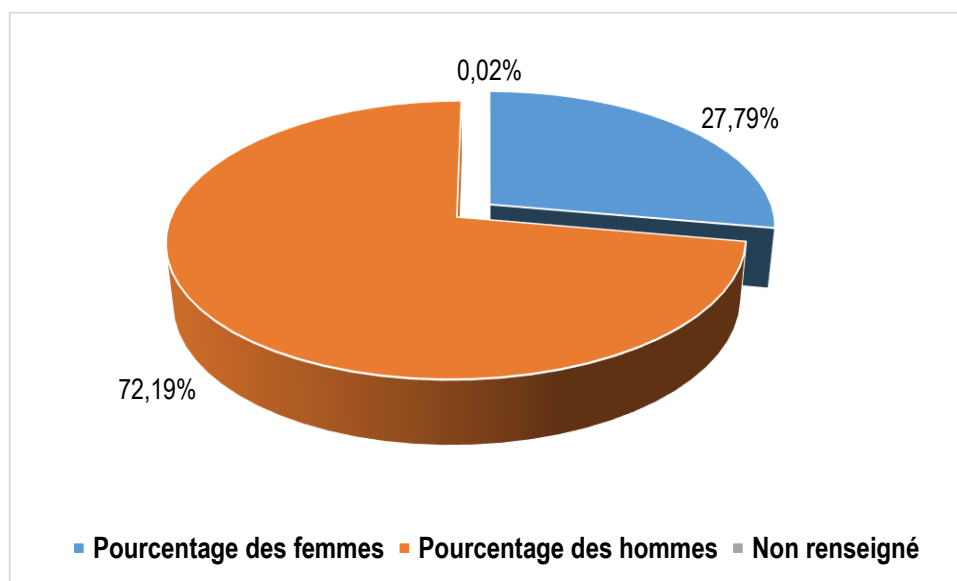


Figure 5: Répartition des apiculteurs suivant le sexe

L'analyse de la figure 5 montre une implication des femmes dans les activités apicoles (27,79% des apiculteurs).

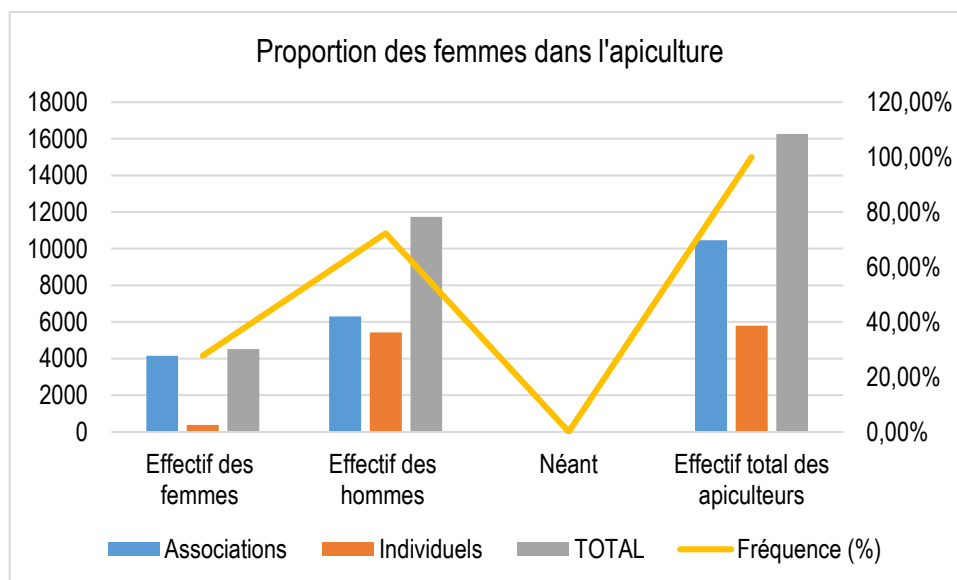


Figure 6: Répartition des apiculteurs selon le sexe et l'appartenance à une association ou non

L'analyse selon le sexe et l'appartenance à une association ou non montre que la présence des femmes est remarquable dans les structures associatives.

III.1.3. Répartition des apiculteurs individuels selon l'âge

L'âge des apiculteurs a seulement été renseigné auprès des apiculteurs individuels. Sur l'effectif total, l'âge moyen des apiculteurs est de 48 ans avec un minimum de 15 ans et un maximum de 95 ans.

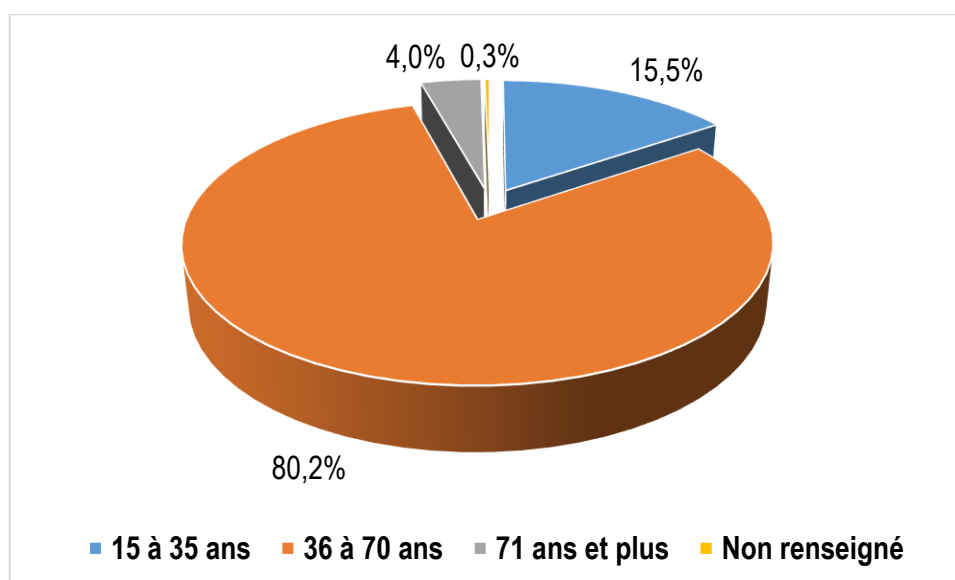


Figure 7 : Répartition des apiculteurs par tranche d'âge

La majorité des apiculteurs ont un âge compris entre 36 et 70ans tandis que les jeunes (15-35 ans) représentent seulement 15,5% des apiculteurs (figure 7). Cette situation pourrait s'expliquer par le caractère mystique qui entourait la pratique de l'apiculture qui était une affaire de séniors. Cependant, avec l'apiculture améliorée ou moderne, un travail de sensibilisation devrait permettre d'intéresser les jeunes à cette pratique ; ce qui contribuerait à la création d'emplois pour cette catégorie.

III.1.4. Répartition des apiculteurs selon la profession

Ce paramètre a seulement été pris en compte chez les apiculteurs individuels car au niveau des associations, le recensement a porté sur l'association et non les membres individuellement. Au total, 58 professions ont été recensées (tableau III et figure 8) parmi lesquelles dominant les agriculteurs (88,2%), les apiculteurs (4,1%) et les ménagères (3%).

Tableau III: Répartition des apiculteurs individuels selon la profession

Profession	Effectifs	Fréquences
Agriculteur	5118	88,20%
Apiculteur	239	4,10%
Ménagère	175	3,00%
Agro-pasteur	91	1,60%
Autres ¹	148	2,60%
TOTAL	5802	100,00%

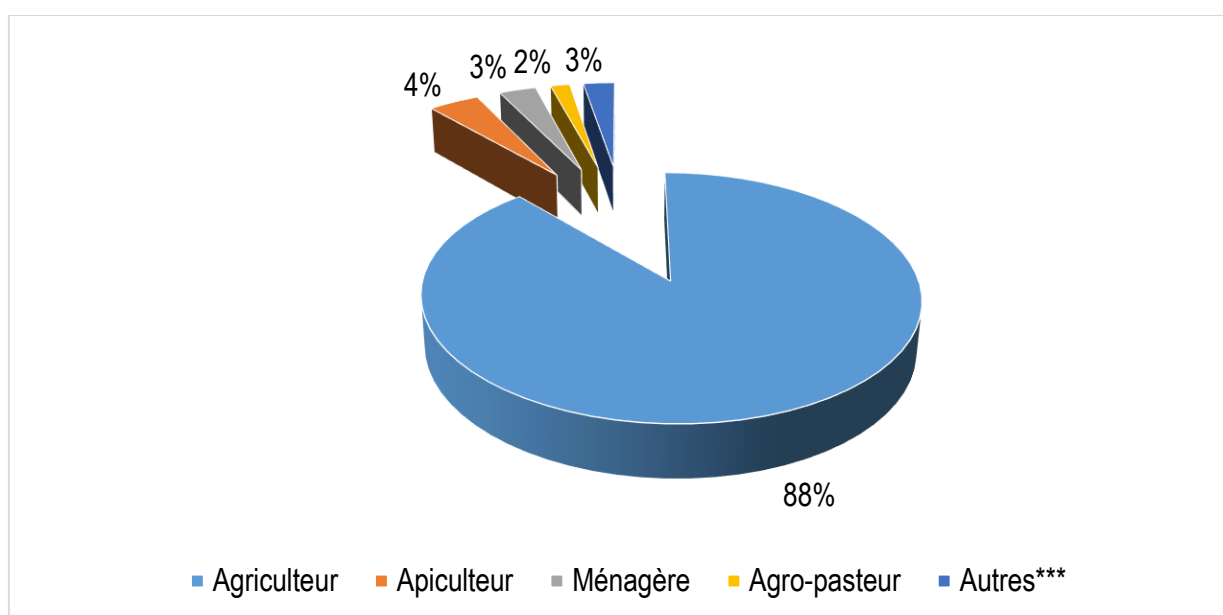


Figure 8: Répartition des apiculteurs individuels suivant leurs professions

L'analyse de ces données montre que l'apiculture est compatible avec les autres types d'activités. Cependant, elle est essentiellement pratiquée sous forme d'activité secondaire. Parmi les 5802 apiculteurs individuels, seulement 239 soit 4,1% ont déclaré pratiquer l'apiculture comme activité principale.

¹ Religieux, enseignant, élève/étudiant, artisan, fonctionnaire, entrepreneur, etc.

III.1.5. Répartition des apiculteurs individuels suivant le niveau d'instruction

Tableau IV: Répartition des apiculteurs individuels par niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectif	Fréquence
Aucun	3751	63,25%
Alphabétisé	1041	17,94%
Primaire	622	10,72%
Secondaire	266	4,58%
Non renseigné	93	1,60%
Universitaire	29	0,49%
Total général	5802	100,00%

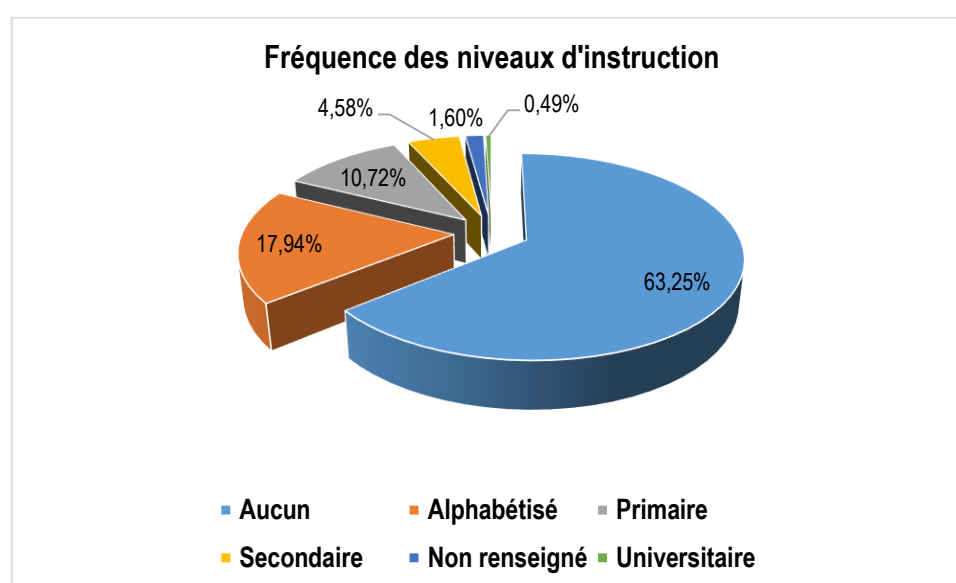


Figure 9: Répartition des apiculteurs individuels par niveau d'instruction

Au regard du niveau d'instruction, l'analyse de la figure 9 montre que l'apiculture est pratiquée sans distinction de niveau avec une prédominance (+ de 63%) de ceux n'ayant aucun niveau d'instruction (analphabète). Cette situation dénote l'existence de connaissances endogènes sur la base desquelles les non-instruits conduisent l'activité avec plus ou moins de réussite.

III.2. Caractéristiques des exploitations apicoles

III.2.1. Effectif total des ruches

Sur l'ensemble des personnes enquêtées, le nombre de ruches s'élève à **132 057** réparties en ruches traditionnelles et modernes.

Tableau V: Répartition des ruches par régions

Région	Nombre de ruches		TOTAL
	Traditionnelles	Modernes	
Est	20 689	3 964	24 653
Boucle du Mouhoun	16 308	2 700	19 008
Plateau central	12 565	2 505	15 070
Centre-Sud	11 178	1 669	12 847
Cascades	10 246	3 095	13 341
Centre-Ouest	9 943	1 413	11 356
Hauts-Bassins	8 955	4 159	13 114
Nord	6 694	310	7 004
Centre-Nord	4 909	749	5 658
Sahel	4 226	326	4 552
Sud-Ouest	1 233	935	2 168
Centre-Est	1 043	815	1 858
Centre	708	720	1 428
TOTAL	108 697	23 360	132 057

L'analyse du tableau V montre une prédominance des ruches traditionnelles soit 82,3% par rapport aux ruches modernes (17,7%). L'apiculture est donc essentiellement traditionnelle de nos jours. Les ruches traditionnelles sont construites à base de matériaux locaux (paille, tronc d'arbre, raphia, poterie).

La faiblesse du nombre de ruches modernes utilisées peut s'expliquer par leur inaccessibilité par la majorité des apiculteurs, du fait de leur prix élevé mais aussi de la non maîtrise de la technologie.

Cependant, le travail avec les ruches modernes présente l'avantage d'être moins pénible et les rendements sont plus élevés que ceux des ruches traditionnelles. Par ailleurs leur utilisation nécessite l'accompagnement de matériel modernes (combinaison, bottes, gangs, enfumoir, seau de récolte, lève cadre, brosse, ...) également onéreux.

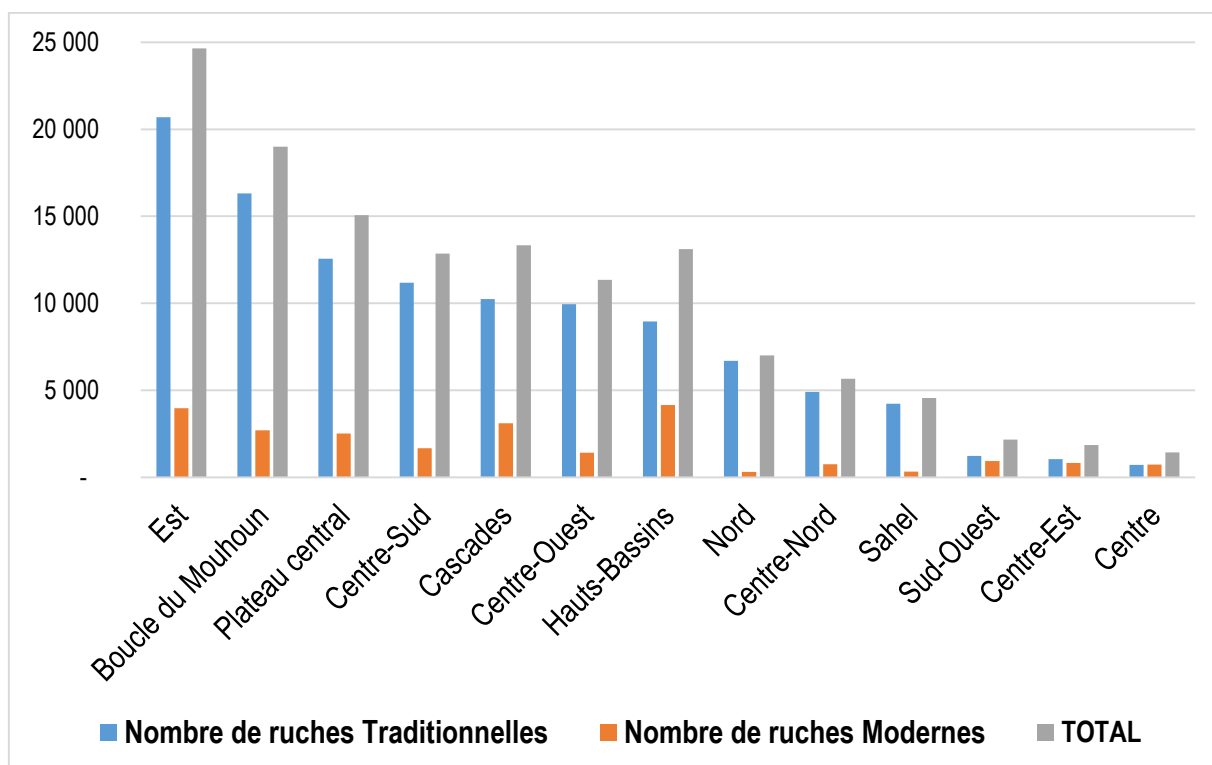


Figure 10: Répartition des ruches par type et par région

De la figure 10, il ressort que c'est la région de l'Est qui possède le plus grand nombre de ruches traditionnelles et la région des Hauts-Bassins le plus grand nombre de ruches modernes.

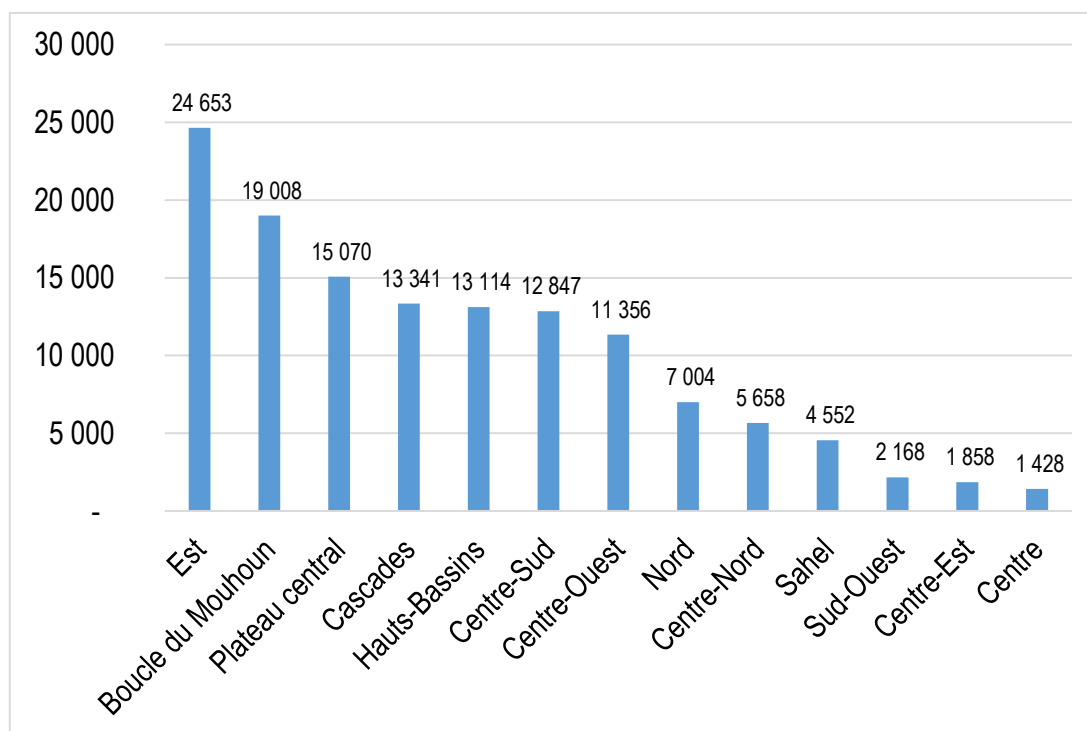


Figure 11: Nombre total de ruches par région

L'analyse des nombres totaux de ruches par régions à travers la figure 11 montre que sept (07) régions comptent plus de 10 000 ruches chacune, ce qui représente plus de 80% des ruches du pays. La région de l'Est, à elle seule, regorge près de 20% de la totalité des ruches. La région du Plateau Central, bien que comportant le plus grand nombre d'apiculteurs, compte moins de ruches. Cette situation serait liée à l'importance des associations dans cette région où le nombre de ruches (qui sont communes) n'est pas forcément proportionnel aux effectifs des membres.

III.2.2. Nombre moyen de ruches

Le nombre moyen de ruches selon le type d'apiculteur et le type de ruches sont consignées dans le tableau VI.

Tableau VI: Nombre moyen de ruches

Type de ruche	Moyenne	
	Individuels	Associations
Ruches traditionnelles	15	117
Ruches modernes	3	34
Nombre total de ruches	18	151

Le nombre moyen de ruches détenues par les associations est plus important.

III.2.3. Caractéristiques des productions

Les produits pouvant être tirés de l'élevage des abeilles sont : miel, cire, propolis, pollen, gelée royale, venin d'abeille. Au Burkina Faso, les principaux produits exploités sont représentés par le miel (100% des apiculteurs) et la cire (16,4% des apiculteurs). Quelques producteurs exploitent la propolis (406 apiculteurs soit 7%) et le pollen (37 apiculteurs soit 0,6%). De nombreux produits dérivés sont obtenus principalement dans les unités de transformation à partir des principaux produits exploités : hydromel, liqueur, savons, pommades, bougies, etc.

a. Quantité de miel récolté

Les productions moyennes au cours d'une année n sont consignées dans le tableau VII ci-dessous :

Tableau VII: Quantités moyennes de miel récolté par région et par miellée

Région	Quantité de miel récolté pendant la grande miellée (Kg)	Quantité de miel récolté pendant la petite miellée (Kg)	Quantité totale de miel récolté (kg)	Proportion
Est	160 322,50	91 551,10	251 873,60	23,88%
Hauts-Bassins	147 734,50	68 912,50	216 647,00	20,54%
Boucle du Mouhoun	82 770,00	43 471,60	126 241,60	11,97%
Plateau central	70 938,50	20 003,00	90 941,50	8,62%
Centre-Ouest	64 433,50	23 942,00	88 375,50	8,38%
Centre-Nord	40 845,00	25 958,00	66 803,00	6,33%
Cascades	56 624,50	4 185,00	60 809,50	5,76%
Centre-Sud	43 210,50	13 383,00	56 593,50	5,36%
Sahel	27 502,50	11 930,00	39 432,50	3,74%
Nord	14 634,50	6 890,50	21 525,00	2,04%
Sud-Ouest	9 953,40	4 169,90	14 123,20	1,34%
Centre-Est	9 164,80	3 176,30	12 341,10	1,17%
Centre	6 221,00	2 949,00	9 170,00	0,87%
TOTAL	734 355,10	320 521,80	1 054 876,90	100,00%

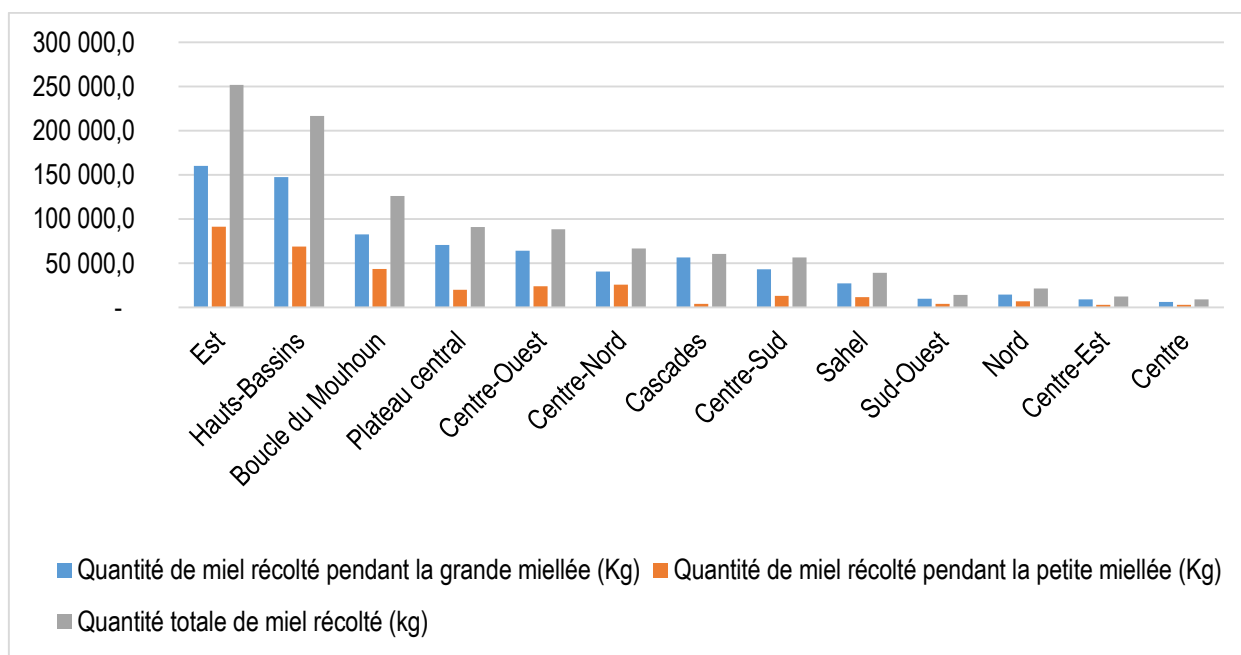


Figure 12 : Quantité totale de miel récolté par région et par miellée

Les quantités de miel ici présentées résultent des estimations faites par les producteurs sur une période moyenne d'un an. Les productions totales sont estimées à **1 054, 87 tonnes** de miel par an dont 734.35 tonnes pour la grande miellée et 320.52 tonnes pour la petite miellée. L'analyse de la figure 12 montre que les régions de grandes productions apicoles sont l'Est (plus de 250 tonnes), les Hauts-Bassins (plus de 216 tonnes) et la Boucle du Mouhoun (plus de 126 tonnes) qui dépassent chacune 100 tonnes de miel par an et totalisent 56% de la production nationale. Les plus petites zones de production sont le Centre (moins de 10 tonnes), le Centre-Est (environ 12 tonnes). Cela s'expliquerait par la différence des potentialités (ressources végétales), du capital humain et du nombre de ruches entre les régions. Les régions des Cascades, du Sud-Ouest et du Centre-Sud, identifiées comme des zones à potentialités mellifères ne produisent pas assez. Cela est probablement dû à l'insuffisance à la fois du matériel et du savoir-faire approprié. En plus, dans les zones à forte utilisation de pesticides, le miel n'est pas récolté pendant la petite miellée.

Au regard de la période de récolte, la production de la grande miellée (janvier à juin) double celle de la petite miellée (septembre à novembre). Cette situation est corrélée à la floraison des plantes beaucoup plus importante en saison sèche qu'en saison des pluies. En effet, la grande miellée est le fait de la floraison des plantes pérennes et la petite miellée, celle des plantes annuelles et cultivées.

Tableau VIII: Tableau croisé entre le nombre d'apiculteurs, le nombre de ruches et la quantité de miel récolté par an

Région	Nombre total d'apiculteurs	Nombre total de ruches	Quantité total de miel récolté en kg
Est	1 861	24 653	251 873,6
Hauts-Bassins	815	13 114	216 647,0
Boucle du Mouhoun	2 326	19 008	126 241,6
Plateau central	4 146	15 070	90 941,5
Centre-Ouest	1 557	11 356	88 375,5
Centre-Nord	1 159	5 658	66 803,0
Cascades	377	13 341	60 809,5
Centre-Sud	1 153	12 847	56 593,5
Sahel	266	4 552	39 432,5
Nord	517	7 004	21 525,0
Sud-Ouest	1 777	2 168	14 123,2
Centre-Est	252	1 858	12 341,1
Centre	55	1 428	9 170,0
TOTAL	16 261	132 057	1 054 876,9

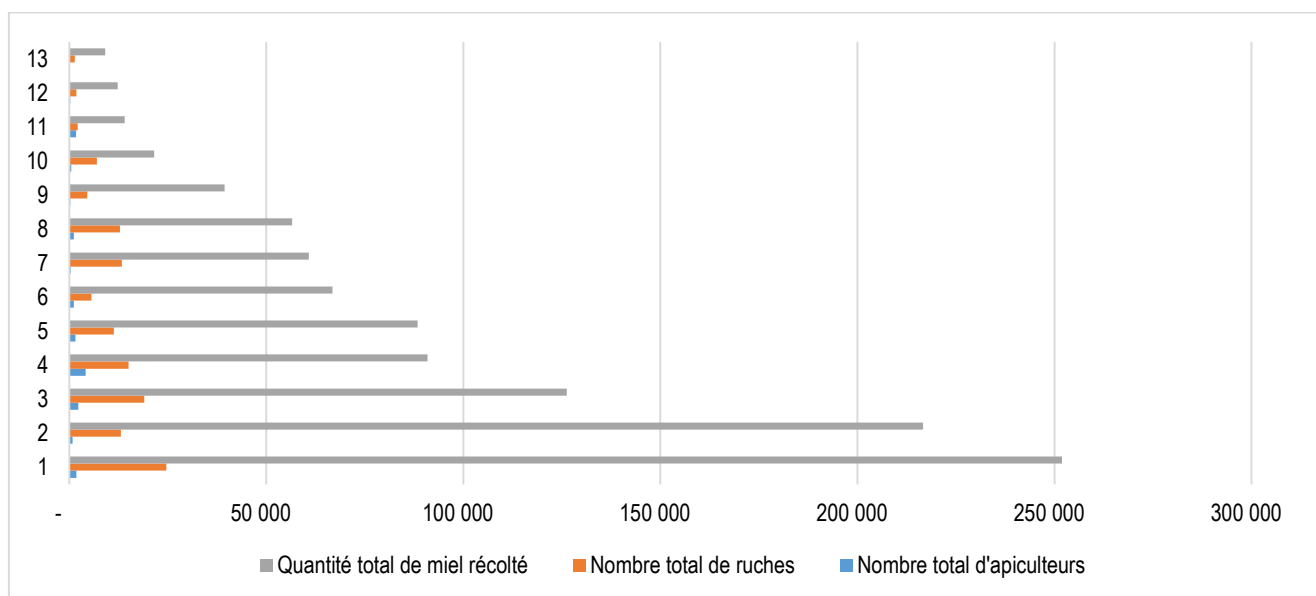


Figure 13: Relation entre quantité totale de miel récolté, nombre total de ruches et d'apiculteurs suivant les régions

Au regard des ressources humaines et matérielles disponibles, l'analyse du tableau VIII et de la figure 13 montre que la quantité de miel récolté par an dans les régions est beaucoup plus liée au nombre de ruches que d'apiculteurs exception faite de quelques régions. Cette situation confirme l'intérêt de soutenir la production apicole à travers l'apport en équipements apicoles.

b. Quantités de miel transformé par an

Tableau IX: Quantités de miel transformées par an selon les régions

Région	Quantité total de miel récolté en kg	Quantité de miel transformée (en Kg)
Est	251 873,6	56 181,0
Hauts-Bassins	216 647,0	27 861,0
Boucle du Mouhoun	126 241,6	8 979,0
Centre-Ouest	90 941,5	7 153,5
Centre-Nord	88 375,5	7 672,0
Cascades	66 803,0	12 023,0
Plateau central	60 809,5	55 953,0
Centre-Sud	56 593,5	8 248,0
Sahel	39 432,5	36 345,0
Nord	21 525,0	236,5
Sud-Ouest	14 123,2	412,5
Centre-Est	12 341,1	2 551,1
Centre	9 170,0	1 764,0
Total	1 054 876,9	225 379,6
Part de transformation		21,4%

Sur une production de plus de 1000 tonnes, seulement 21% est transformé (tableau IX, figure 14). Il existe encore une marge de progression en matière de transformation pour améliorer la valeur ajoutée par la construction et la réhabilitation d'unités de transformation.

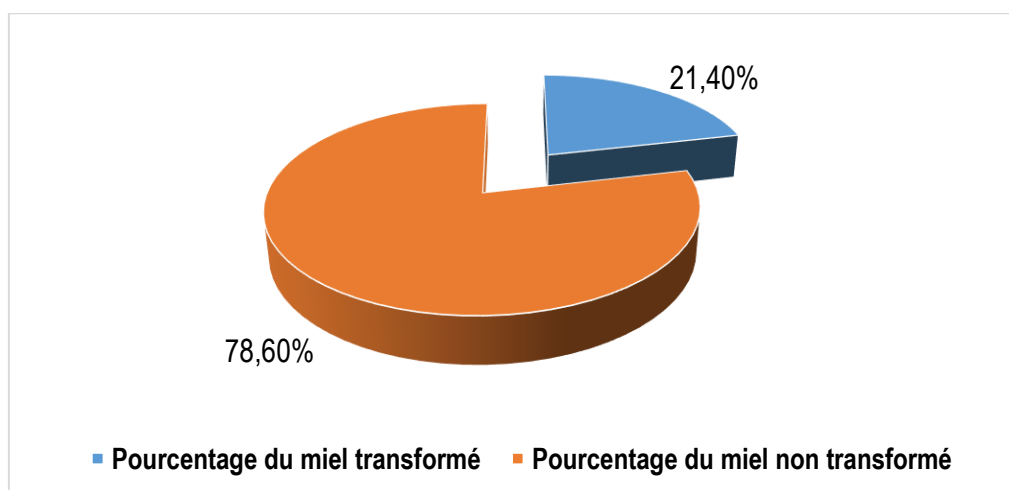


Figure 14 : Proportion de miel transformé

c. Quantité de miel exporté

Tableau X: Quantités de miel exporté par an par région

Région	Quantité de miel exportée (en Kg)
Est	2 200,0
Hauts-Bassins	385,0
Boucle du Mouhoun	257,5
Centre-Ouest	4,0
Centre-Nord	-
Cascades	150,0
Plateau central	55,0
Centre-Sud	1 096,0
Sahel	-
Nord	-
Sud-Ouest	120,0
Centre-Est	-
Centre	-
Total	4 267,5

Une infime partie de la production de miel est exporté vers les pays voisins notamment le Ghana, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Maroc et hors d'Afrique (France, Belgique, Suisse, Canada, USA). Il faut noter que la région de l'Est exporte à elle seule la moitié de la quantité totale exportée vers le Niger.

d. Production autoconsommée

Sur la production de plus de 1000 tonnes de miel, environ 150 tonnes soit 15% sont autoconsommées y compris les dons, les utilisations rituelles, dans les traitements de maladies, etc.

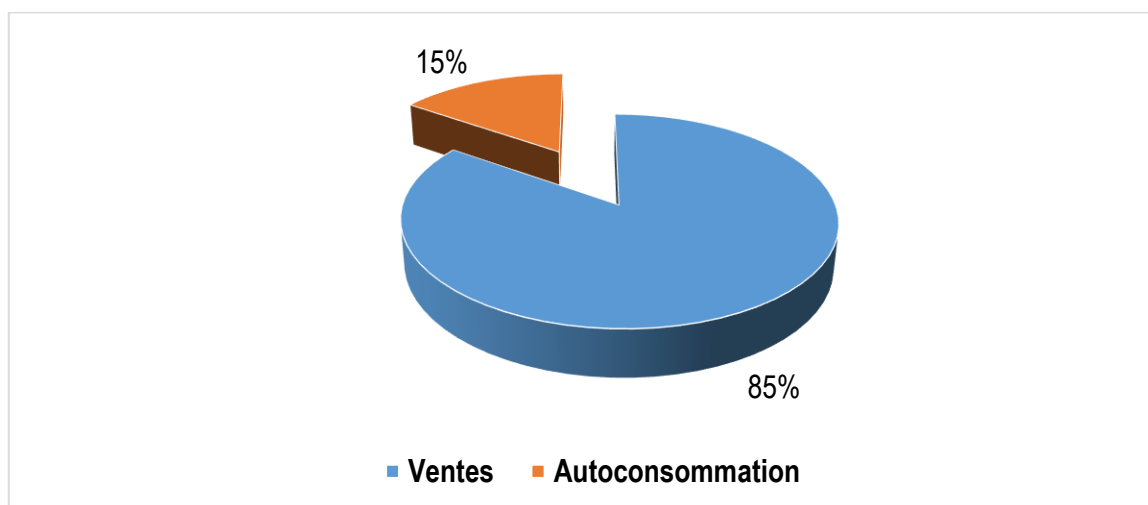


Figure 15: Part de la production autoconsommée

e. Quantité de cire obtenue par an

Tableau XI: quantité de cire obtenue par an et par région

Région	Quantité de cire obtenue en Kg
Est	3 662,5
Hauts-Bassins	4 427,0
Boucle du Mouhoun	1 616,0
Centre-Ouest	5 085,0
Centre-Nord	11 021,5
Cascades	7 642,6
Plateau central	1 808,0
Centre-Sud	20,0
Sahel	-
Nord	35,3
Sud-Ouest	206,0
Centre-Est	127,5
Centre	900,0
Total	36 551,4

La cire est obtenue après traitement des résidus issus de la filtration du miel. Les quantités de cire obtenue (Tableau XI) restent faible par rapport aux quantités de miels produites et transformées. Dans le premier cas, la raison est qu'une bonne partie de la production ne subit pas de transformation proprement dite (manque d'unités de transformation dans certaines régions comme le Sahel) et de nombreux apiculteurs ignorent l'importance de la cire. Dans le deuxième cas, la cire correspond à environ 30% du miel transformé. Sur la base des quantités de miel transformées, la quantité de cire devrait s'élever à environ 67,6 tonnes contre les 36,5 tonnes réellement obtenues soit 16,2%. La situation pourrait s'expliquer par le manque de matériel adéquat de traitement de la cire ainsi que la non maîtrise des techniques de traitement. De plus, de nombreuses unités de transformation commencent à conditionner le miel brut bradant du même coup la cire qu'il contient.

III.2.4. Estimation des revenus tirés de la vente des principaux produits de la ruche

En considérant les prix moyens des différents produits sur le marché national², les estimations des revenus monétaires tirés de la production apicole sont consignés dans le tableau XII.

Tableau XII: Estimation des revenus monétaires tirés de la vente des produits de la ruche

	Quantité totale de miel vendue (Kg)	Prix de vente du miel (FCFA)	Quantité totale de cire obtenue (Kg)	Prix de vente de la cire (CFA)	Prix total des ventes (CFA)
Est	206 866,0	620 598 000	3 662,5	10 987 500	631 585 500
Hauts-Bassins	192 266,0	576 798 000	4 427,0	13 281 000	590 079 000
Boucle du Mouhoun	112 149,7	336 449 100	1 616,0	4 848 000	341 297 100
Centre-Ouest	78 325,5	234 976 500	5 085,0	15 255 000	250 231 500
Centre-Nord	65 030,0	195 090 000	11 021,5	33 064 500	228 154 500
Cascades	57 862,5	173 587 500	7 642,6	22 927 800	196 515 300
Plateau central	49 912,0	149 736 000	1 808,0	5 424 000	155 160 000
Centre-Sud	47 063,0	141 189 000	20,0	60 000	141 249 000
Sahel	36 195,5	108 586 500	ND	ND	108 586 500
Nord	16 318,0	48 954 000	35,3	105 900	49 059 900
Sud-Ouest	11 428,3	34 284 900	206,0	618 000	34 902 900
Centre-Est	9 822,3	29 466 900	127,5	382 500	29 849 400
Centre	6 104,0	18 312 000	900,0	2 700 000	21 012 000
Total	889 342,8	2 668 028 000	36 551,4	109 654 200	2 777 682 600

Le miel et la cire vendue au niveau national s'élèvent à une valeur de **deux milliards sept cent soixante dix sept millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent (2 777 682 600) FCFA**. A cela, on peut ajouter les autres produits de la ruche (propolis, pollen) et les produits dérivés de la ruche (savons, hydromel, vin, bougie, liqueur, pommade, crème) qui rapportent également aux acteurs de la filière.

Au regard de ce que rapportent le miel et la cire, la filière apicole permettrait aux apiculteurs de subvenir à leurs besoins et apporte ainsi une contribution à l'économie nationale.

Les principaux clients des apiculteurs au niveau national sont les consommateurs, les collecteurs (intermédiaires entre apiculteurs et unités de transformation) et les unités de transformation.

² L'estimation est faite sur la base d'une négociation de 3 000F le kilogramme de miel et de cire.

III.3. Effectif et caractérisation des mielleries

III.3.1. Effectif des mielleries

Tableau XIII: Effectif des mielleries par région

Régions	Nombre de mielleries
Boucle du Mouhoun	2
Cascades	3
Plateau Central	3
Nord	2
Est	3
Centre-Sud	2
Centre	2
Centre-Nord	2
Sud-Ouest	2
Hauts-Bassins	2
Centre-Ouest	1
Total général	24

Au total, 24 mielleries ont été recensées au niveau national. Parmi ces mielleries, 21 sont collectives contre 3 individuelles. Parmi les 21 mielleries collectives, 14 disposent d'agrément contre 06 qui n'en disposent pas. La majorité des mielleries ne répondent pas aux normes, c'est-à-dire ne disposent pas de bâtiment approprié, ni de matériels adaptés à une miellerie ; Ce qui constitue une préoccupation majeure des acteurs.

III.3.2. Caractéristiques des mielleries

a. Effectifs des membres des mielleries

Tableau XIV Effectif des membres de mielleries collectives

Rubrique	Moyenne	Total
Effectif des membres	120	1922
Effectif des hommes membres	86	1385
Effectif des femmes membres	34	537

Les 21 mielleries collectives comptent au total 1922 membres avec une moyenne par miellerie de 120 membres dont 34 femmes et 86 hommes.

b. Capacité de transformation des mielleries

Les capacités de transformation vont de 300 kg à 200 000 kg de miel par an. Les mielleries qui disposent de grandes capacités sont quelques-unes (Wendpuiré, Selintaaba, ONG Apil) qui répondent aux normes en termes de construction,

d'équipements (extracteurs, tamis, mûrateurs, etc.) et d'hygiène (principe de la marche en avant).

c. Emballages utilisés dans les mielleries

La plupart des mielleries utilise des emballages neufs pour le conditionnement de leurs produits. Toutefois, il n'est pas exclu de rencontrer des emballages de récupération (bidons, bocaux, bouteilles déjà utilisés, etc.).

Tableau XV: Types d'emballages utilisés par les mielleries

Types d'emballage	Emballage de récupération	Emballage neuf	Emballage neuf + récupération
Effectif associé	4	18	3

IV. ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE L'APICULTURE

Dans le cadre de leurs activités apicoles, les apiculteurs bénéficient des soutiens de divers types (formation, équipement, fonds). Les principales structures d'accompagnement relèvent de l'Etat à travers les ministères en charge du développement rural (MRAH, MAAH, MEEVCC), des ONG (ONG APIL, OLVEA, Wendpurié, Selintaaba, etc.) et des privés.

V. CONTRAINTES RENCONTREES PAR LES APICULTEURS

Au-delà des paramètres caractéristiques des apiculteurs, de leurs exploitations ainsi que des mielleries, les contraintes liées à la pratique de l'activité apicole ont été recensées. Il ressort de l'examen de cette rubrique que les principaux groupes de contraintes sont d'ordre technique, financier, sanitaire, etc.

V.1. Contraintes techniques

Les principales contraintes techniques sont :

- faible connaissances des techniques améliorées/modernes d'apiculture due à l'insuffisance de l'offre de formation;
- l'insuffisance de matériel moderne de production et surtout de transformation des produits de la ruche.

V.2. Contraintes financières

Celles-ci sont liées :

- à l'insuffisance du financement dans le domaine de l'apiculture ;
- au faible accès au crédit ;
- cherté de matériel

V.3. Contraintes sanitaires

Du point de vue sanitaire, les acteurs évoquent :

- la mortalité des colonies ;
- les effets de l'utilisation anarchique des pesticides ;
- l'existence de prédateurs des abeilles et des produits de la ruche (éléphants, reptiles, fourmis, coléoptères, etc.).

V.4. Autres

Elles sont liées :

- au problème foncier (manque d'espace pour l'implantation des ruchers, faible accès aux forêts classées, conflits entre apiculteurs et éleveurs) ;
- aux actes de vandalisme ;
- aux emballages (disponibilité, cherté).

VI. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA REALISATION DU RECENSEMENT

- faiblesse du budget alloué par rapport aux réalités du terrain ;
- insuffisance dans la maîtrise des fiches d'enquêtes par certains recenseurs ;
- insuffisance du temps imparti ;
- sous-estimation des distances dans certaines régions.

VII. LIMITES DU RECENSEMENT

- insuffisance dans la conception des fiches du fait de la non prise en compte de certaines variables pertinentes ;
- utilisation de certaines terminologies qui portent équivoque.

VIII. RECOMMANDATIONS

Au regard des analyses issues du recensement, des difficultés/contraintes identifiées, les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit :

➤ **du ministère des ressources animales et halieutiques.**

Il s'agit de :

- la subvention des équipements modernes de production et de transformation des produits de la ruche ;
- l'intensification de la formation des acteurs apicoles (apiculteurs, transformateurs) et des agents en techniques de production et de transformation des produits de la ruche ;
- l'appui à la réhabilitation et à la construction de mielleries ;
- la facilitation de l'accès des apiculteurs aux forêts classées par des négociations avec le ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique ;
- du renforcement des capacités organisationnelles des apiculteurs et des membres de l'interprofession ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication ;
- l'implémentation d'une base de données au STA en lien avec les bases de données de la DGESS ;
- la réalisation d'études thématiques (évaluation des rendements, le peuplement des ruches, les maladies des abeilles, la rentabilité économique de l'apiculture, impact des pesticides sur les abeilles, etc.)

➤ **de l'Interprofession miel**

- la sensibilisation des apiculteurs sur les bonnes pratiques apicoles ;
- le renforcement des capacités de ses membres et l'amélioration de l'offre de services ;
- la recherche/renforcement du partenariat pour le financement du secteur apicole.

IX. PERSPECTIVES

En termes de perspectives dans le court et moyen terme, il s'agira de réaliser les actions suivantes :

- étude du peuplement et des rendements des ruches ;
- élaboration de la stratégie nationale de développement durable de l'apiculture et son plan d'action ;
- investigation sur les maladies des abeilles ;
- élaboration d'un référentiel technico-économique de l'apiculture ;
- opérationnalisation du dispositif d'orientation et de suivi du plan de surveillance des résidus de pesticides et d'antibiotiques dans le miel ;
- élaboration et diffusion de guides de bonnes pratiques ;
- acquisition et diffusion des normes relatives à l'apiculture ;
- recherche/renforcement du partenariat pour le financement du secteur apicole.

CONCLUSION

Malgré la modicité des ressources financières mobilisées pour cette activité, sa mise en œuvre s'est avérée nécessaire. Les principaux résultats escomptés ont été atteints. Le recensement a permis de disposer de données actuelles sur la filière apicole notamment en termes d'effectifs des apiculteurs et de nombre de ruches traditionnelles et modernes, de caractéristiques des apiculteurs, des quantités de production de miel, de cire, etc. L'activité a été rendue possible grâce à l'implication effective des directions centrales et régionales du Ministère des ressources animales et halieutiques, de l'interprofession miel et d'autres partenaires.

Désormais, le MRAH dispose d'une base de données primaire à alimenter régulièrement pour une meilleure orientation des prises de décisions, la planification et la programmation des actions dans la filière apicole.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Bradbear N., 2005.** Apiculture et moyens d'existence durables. Brochure sur la Diversification, FAO, 160p.
2. **Bradbear N., 2010.** Le rôle des abeilles dans le développement rural. Manuel sur la récolte, la transformation et la commercialisation des produits et services dérivés des abeilles. Produits forestiers non ligneux, FAO, 238p.
3. **Kaboré B. A., 2017.** Caractérisation socio-économique et technique de l'apiculture au Burkina Faso : cas de la région du centre-ouest. Mémoire : Master productions animales et développement durable/Economie et politiques d'élevage : Dakar. -44p.
4. **Nombré I., 2011.** L'apiculture au Burkina Faso. Communication, 8p.
5. **Ouédraogo A., 2013.** Plan d'action 2013-2016. Union Nationale des Apiculteurs Burkina Faso (UNABF), 29p.
6. **Paterson P. D., 2006.** L'apiculture. Agricultures tropicales en poche. Quae, CTA, Presses agronomiques de Gembloux, 163 pages.
7. **NANA I, 2017,** BURKINA FASO : profil apicole, brochure, 3p
8. **Tchoumboue J., Tchouamo I. R., Pinta J. Y., Njia M. N., 2001.** Caractéristiques socioéconomiques et techniques de l'apiculture dans les hautes terres de l'Ouest Cameroun. Tropicultura, 19 (3) : 141-146
9. **Ministère des ressources animales et halieutiques, 2014.** Rapport annuel d'activités.
10. **Ministère des ressources animales et halieutiques, 2015.** Rapport annuel d'activités.
11. **Ministère des ressources animales et halieutiques, 2016.** Rapport annuel d'activités.
12. **Ministère des ressources animales et halieutiques, 2017.** Rapport annuel d'activités.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche d'enquête pour apiculteur individuel

RECENSEMENT DES ACTEURS DE LA FILIERE APICOLE AU BURKINA FASO-FICHE PRODUCTEUR INDIVIDUEL

Ministère des Ressources Animales et Halieutiques/Secrétariat Technique de l'Apiculture-2018

IDENTIFICATION DE L'ENQUETEUR

1. Nom et prénom(s)

2. Numéro de téléphone

IDENTIFICATION DE L'APICULTEUR ET CARACTERISATION DE LA PRODUCTION

3. Nom et prénom (s)

17. Quantité de miel collecté/an/grande miellée
(janvier à juin)

4. Age

18. Quantité de miel collecté/an/petite miellée
(septembre à décembre)

5. Sexe

☐ 1. Féminin ☐ 2. Masculin

19. Quantité de miel transformé/an

6. Ethnie

20. Quantité de miel vendu/an

7. Profession

21. Quantité de miel exporté/an

8. Niveau d'instruction

☐ 1. Alphabétisé ☐ 2. Primaire ☐ 3. Secondaire
☐ 4. Universitaire ☐ 5. Aucun

22. Pays d'exportation

9. Région

23. Quantité de cire obtenue/an

10. Province

24. Quels sont les autres produits de la ruche exploités?
☐ 1. Propolis ☐ 2. Gelée royale ☐ 3. Reines
☐ 4. Autres

11. Ville

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

12. Village/Secteur

25. Si 'Autres', précisez :

13. Numéro de téléphone

26. Principaux clients

☐ 1. Mielleries ☐ 2. Collecteurs ☐ 3. Consommateurs
☐ 4. Extérieur

14. Nombre de ruches traditionnelles

Ruches traditionnelles: faites à base de matériels locaux: paille, bois, terre cuite

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

15. Nombre de ruches modernes

Ruches modernes: keyane, dadant, langstroth

27. Types d'accompagnements

☐ 1. Formations ☐ 2. Equipements ☐ 3. Fonds

16. Nombre total de ruches

28. Veuillez noter les commentaires au verso (Difficultés, perspectives, suggestions)

Annexe 2 : Fiche d'enquête pour structures associatives

RECENSEMENT DES ACTEURS DE LA FILIERE APICOLE AU BURKINA FASO-FICHE GROUPEMENT/ASSOCIATION/UNION

Ministère des Ressources Animales et Halieutiques/Secrétariat Technique de l'Apiculture-2018

IDENTIFICATION DE L'ENQUETEUR

1. Nom et prénom(s)

2. Numéro de téléphone

IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DU GROUPEMENT, DE L'ASSOCIATION OU DE L'UNION

3. Nom du groupement/association/union

18. Quantité de miel collecté/an/petite miellée

(septembre à décembre)

4. Numéro d'agrément

19. Quantité de miel transformé/an

5. Date de création

20. Quantité de miel vendu/an

6. Adresse

21. Quantité de miel exporté/an

7. Région

22. Pays d'exportation

8. Province

23. Quantité de cire obtenue/an

9. Ville

24. Produits fabriqués

- ☐ 1. Savons ☐ 2. Bougies ☐ 3. Hydromel
☐ 4. Vins ☐ 5. Liqueurs ☐ 6. Pommade
☐ 7. Crème ☐ 8. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

10. Village/Secteur

25. Si 'Autres', précisez :

11. Effectif des membres

26. Principaux clients

- ☐ 1. Mielleries ☐ 2. Collecteurs ☐ 3. Consommateurs
☐ 4. Extérieur

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

12. Nombre de femmes

13. Principales activités

- ☐ 1. Production ☐ 2. Transformation
☐ 3. Commercialisation

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

14. Nombre de ruches traditionnelles

27. Principales structures d'accompagnement

(Trois (03) au maximum)

15. Nombre de ruches modernes

28. Types d'accompagnements

- ☐ 1. Formations ☐ 2. Equipements ☐ 3. Fonds

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

16. Nombre total de ruches

29. Veuillez noter les commentaires au verso (Difficultés, perspectives, suggestions)

17. Quantité de miel collecté/an/grande miellée
(janvier à juin)

Annexe 3 : Fiche d'enquête pour les unités de transformation (mielleries)

RECENSEMENT DES ACTEURS DE LA FILIERE APICOLE AU BURKINA FASO-FICHE MIELLERIE

Ministère des Ressources Animales et Halieutiques/Secrétariat Technique de l'Apiculture-2018

IDENTIFICATION DE L'ENQUÊTEUR

1. Nom et prénom(s)

2. Numéro de téléphone

IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DE LA MIELLERIE

3. Nom de la miellerie

4. Numéro d'agrément

5. Date d'agrément

6. Adresse

7. Région

8. Province

9. Ville

10. Village/Secteur

11. La miellerie est-elle individuelle?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

12. Effectif des membres

Si la miellerie n'est pas individuelle

13. Effectif des femmes

Si la miellerie n'est pas individuelle

14. Quantité de miel collecté/an/grande miellée

(janvier à juin)

15. Quantité de miel collecté/an/petite miellée

(septembre à décembre)

16. Quelle est la capacité de transformation de la miellerie?

17. Types d'équipement

☐ 1. Moderne ☐ 2. Artisanale

18. Quantité de miel transformé/an

19. Quantité de miel vendu/an

20. Quantité de miel exporté/an

21. Pays d'exportation

22. Quantité de cire obtenue/an

23. Produits fabriqués

☐ 1. Savons ☐ 2. Bougies ☐ 3. Hydromel
☐ 4. Vins ☐ 5. Liqueurs ☐ 6. Pommade
☐ 7. Crème ☐ 8. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

24. Si 'Autres', précisez :

25. Type d'emballages

☐ 1. Emballages de récupération ☐ 2. Emballages neufs

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

26. Principaux clients

☐ 1. Consommateurs ☐ 2. Commerçants ☐ 3. Extérieur

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

27. Principales structures d'accompagnement

(Trois (03) au Maximum)

28. Types d'accompagnements

☐ 1. Formations ☐ 2. Equipements ☐ 3. Fonds

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

29. Veuillez noter les commentaires au verso (Difficultés, perspectives, suggestions)